

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 16 - 18 mai 2001

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2001/6-A/1
18 avril 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

**AUGMENTATION BUDGÉTAIRE POUR
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT—
NÉPAL 03718.1 (ancien No WIS
3718.01)**

Aide aux écoles primaires

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Asie et Europe orientale (OAE):	M. J. Powell	tél.: 066513-2209
---	--------------	-------------------

Conseiller pour le développement, OAE:	Mme A. Asrat	tél.: 066513-2260
--	--------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Projet de décision

Le Conseil approuve l'augmentation budgétaire de 5 822 573 dollars concernant le projet de développement Népal 03178.1—Aide aux écoles primaires (WFP/EB.2/2001/6-A/1).

GENERALITES

1. Dans le cadre du projet en cours "Aide aux écoles primaires" (avril 1998–août 2002) un repas chaud (*haluwa*) est distribué en milieu de journée afin d'inciter les enfants à fréquenter l'école régulièrement, de combattre le problème de la faim immédiate et d'améliorer leur état de santé en leur apportant les micronutriments nécessaires. La ration journalière est de 110 grammes d'aliments composés enrichis (comportant 85 grammes de mélanges de céréales, 15 grammes de sucre et 10 grammes de beurre végétal). Afin d'optimiser les effets bénéfiques de la distribution d'aliments et de micronutriments, un programme de déparasitage contribue à améliorer les capacités de développement ainsi que les capacités fonctionnelles et intellectuelles des enfants. L'examen à mi-parcours réalisé en l'an 2000 a montré que le projet avait un impact important non seulement sur le plan de la fréquentation scolaire et de l'absentéisme l'après-midi, mais aussi sur les infections parasitaires des écoliers.

JUSTIFICATION

2. Le projet vient en aide actuellement à 250 000 enfants (dont 37 pour cent de filles) dans 16 districts caractérisés par des déficits vivriers et d'importants besoins en matière d'instruction. L'activité complémentaire proposée s'inscrit dans le cadre de l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire, et ciblera 200 000 enfants dans cinq autres districts (Khotang, Makwanpur, Nuwakot, Rasuwa, et Udayapur). Ces districts ont été sélectionnés sur la base de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) effectuée par le bureau de pays en 1999–2000. Ils présentent une forte insécurité alimentaire, d'autres indicateurs de vulnérabilité et un écart entre hommes et femmes supérieur à la moyenne, notamment en matière d'éducation. Nuwakot, Rasuwa et Makwanpur font partie des districts où le trafic de filles est le plus actif. Le projet d'élargissement appuie le Plan de travail intégré conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA et l'Initiative conjointe des Nations Unies contre le trafic des femmes et des filles, non seulement en permettant aux filles d'aller à l'école, mais aussi en les rendant moins vulnérables au trafic. Dans les districts de Makwanpur et d'Udayapur, l'élargissement se conformera au modèle et au champ d'application du Projet de travaux d'infrastructures rurales communautaires réalisé avec l'aide du PAM (projet 05572.1 (ancien No WIS 5572.01)), afin d'établir entre ces deux activités des synergies plus efficaces et présentant un rapport coût-efficacité avantageux.
3. Comme c'est le cas pour l'activité vivres pour l'éducation qui est reconduite dans le prochain programme de pays, l'aide sera élargie aux enfants des écoles maternelles, primaires et secondaires du premier cycle (de la maternelle à la huitième année d'études). Le Programme d'incitations pour les filles, mis en œuvre à titre pilote dans deux districts au titre du présent projet, et qui doit être élargi dans le programme de pays, est aussi inclus



dans cette augmentation budgétaire pour l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire. Ce programme vise à réduire les énormes disparités entre garçons et filles qui existent au niveau de l'inscription dans les écoles en réduisant le coût d'opportunité de l'éducation de base pour les familles très pauvres grâce à la distribution d'une ration à emporter (deux litres d'huile végétale par mois) aux mères de filles justifiant d'une fréquentation scolaire d'au moins 80 pour cent. On notera que le programme a prouvé qu'il avait un impact significatif dans les deux districts pilotes, la fréquentation des filles ayant augmenté de 11 pour cent en moyenne.

4. Les comités de gestion des denrées alimentaires au niveau de la communauté (composés principalement de parents d'élèves), en collaboration avec les responsables de l'enseignement, contrôleront la distribution et l'utilisation des produits alimentaires. Une allocation nominale d'huile végétale sera fournie aux comités de gestion des produits alimentaires afin de garantir une exécution régulière et sans heurts du programme.
5. La phase en cours du projet d'aide aux écoles primaires (Népal 03718.1) prendra fin au milieu du mois d'août 2002, et devrait être suivie par l'activité vivres pour l'éducation du programme de pays pour le Népal (2002–2006). Afin de faire face aux besoins de denrées alimentaires de l'année scolaire 2001–2002 dans les cinq nouveaux districts, il est proposé une augmentation budgétaire au titre de Népal 03718.1. Cette nouvelle intervention devrait se poursuivre au titre de l'activité vivres pour l'éducation du programme de pays pour le Népal, dans les cinq districts sélectionnés pendant les années scolaires suivantes.

BESOINS ALIMENTAIRES

6. Dans le cadre de l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire, l'activité supplémentaire proposée nécessitera 3 570 tonnes de mélanges maïs-soja et 1 890 tonnes d'huile végétale. Afin de rendre le *haluwa* traditionnel compatible avec les habitudes alimentaires locales, 677 tonnes d'huile végétale seront échangées contre du sucre et du beurre végétal. Les 1 213 tonnes d'huile végétale restantes seront utilisées comme rations à emporter dans le Programme d'incitation pour les filles.
7. Cette activité supplémentaire permettra d'étendre l'aide à environ 200 000 enfants (dont 85 800 de filles) dans 1 422 écoles primaires et secondaires du premier cycle. Par ailleurs, 57 000 mères et leurs filles recevront une ration à emporter d'huile végétale (deux litres par mère et par mois).

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

8. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'augmentation budgétaire proposée, qui correspond à un besoin additionnel de produits alimentaires et de ressources dans le contexte du projet Népal 03718.1. La contribution totale des donateurs requise pour 2001/2002 s'élève à 5 822 573 dollars. On en trouvera les détails à l'annexe au présent document.



**NÉPAL 03718.1—"AIDE AUX ÉCOLES PRIMAIRES"
RÉVISION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2001/2002¹
VENTILATION DES COÛTS**

	Quantités actuelles ²	Quantités révisées ³	Différence (proposition alimentation scolaire) ³	Coût/tonne révisé	Valeur totale actuelle	Valeur totale révisée	Différence (proposition alimentation scolaire)
	(tonnes)				(dollars)		
COÛTS POUR LE PAM							
A. Coûts opérationnels directs							
Produits							
Aliments composés (sans sucre)	4 463	8 033	3 570	362	1 615	2 907	1 292
Sucre	787	787		230	181 010	181 010	
Beurre/huile végétale	525	2 415	1 890	739	387 975	1 784	1 396
Total produits	5 775	11 235	5 460		2 184	4 873	2 689
Transport et surveillance							
Surveillance					3 162	16 812	13 650
Transport extérieur					315 457	1 161	846 300
Transport terrestre						819 000	819 000
TIEM					294 155	588 995	294 840
Total partiel					612 774 #	2 586	1 973
Total partiel coûts opérationnels directs					2 797	7 460	4 662
B. Autres coûts opérationnels directs							
Total coûts opérationnels directs					2 797	7 735	4 937
C. Coûts d'appui directs							
					42 000 #	505 433	463 433
D. Coûts d'appui indirects							
					423 264 #	844 564	421 300
COÛT TOTAL DU PROJET					3 262	9 085	5 822

¹ Pour l'année scolaire allant de la mi-août 2001 à la mi-août 2002.

² Produits prévus conformément au descriptif de projet pour l'année scolaire 2001/2002.

³ Y compris les produits alimentaires requis au titre de l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire proposée.

Les coûts de transport et de surveillance, les coûts d'appui directs et les coûts d'appui indirects sont ramenés à 12 mois sur la base des 52 mois de la durée totale du projet (ce qui est égal à 23,08 pour cent du coût total de ces rubriques figurant au descriptif de projet. Le projet a démarré à la mi-avril 1998 et se terminera à la mi-août 2002).

